Association Des Experts-Comptables des Alpes

ANTICIPER LES RISQUES D'INCAPACITE (DECES) DU CHEF D'ENTREPRISE

28 octobre 2021
Olifan

Public :
Experts comptables

Prérequis :
Connaissance de l'entreprise (droit des sociétés, droit commercial, fiscalité).

Objectif :
- Savoir détecter les situations pour lesquelles le décès génèrerait des risques forts
- Connaître les règles applicables en cas de décès du chef d'entreprise
- Connaître les leviers et outils d'anticipation

Contenu de la formation :
- Régimes matrimoniaux : impacts sur la propriété de l'entreprise
- A) Succession et entreprise : rappel des règles successorales (héritiers, réserve, partages)
- B) Moyen d'attribution de l'entreprise à des personnes déterminées (legs, agrément, pacte d'associés,
- holding, mandat à effet posthume)
- C) Gouvernance
- D) Fiscalité de la transmission gratuite de l'entreprise : Dutreil
- E) Financement de la reprise entre associés (prévoyance croisées associés ou homme clé)
- F) Anticipation de la transmission : la donation de l'entreprise
    - Brève présentation des règles sur les donations (forme, rapport)
    - Moyen d'attribution de l'entreprise à des personnes déterminées (donation, holding)

Moyens pédagogiques et techniques :
Exposés théoriques
Etude de cas concrets
Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
Support pédagogique envoyé par mail.
Test d'évaluation des acquis

Modalités de suivi de la formation :
Formation en présentiel.
Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Chaque stagiaire reçoit un lien, par mail, pour compléter les fiches d'évaluation à l'issue de la formation.
Une attestation individuelle de formation est téléchargeable par le stagiaire.

Modalité d'organisation :
- **Lieu** : Centre d'affaire le Concorde, 24 rue Lamartine 38320 EYBENS
- **Durée :** 7h
- **Horaire** : 09h-12h30 et 13h30-17h
- **Groupe** : 12 personnes